

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 mai 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.025

Nous donnons suite à votre correspondance reçue le 8 avril dernier pour vous communiquer les documents que vous décrivez comme suit :

« RUBANS POUR LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂÎNÉES.

- J'aimerais recevoir la liste des entreprises qui ont participé a cet appel d'offre ainsi que les résultats de cet appel » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé
Martin Simard

p. j.